



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 6 MARS 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi, 6 mars 2018 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance messieurs les conseillers David Lemelin et Mario Perron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

120-03-18

DESTITUTION AU POSTE DE CHEF DES RESSOURCES HUMAINES ET
ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de Chef de la Division des ressources humaines est aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT que la Ville désire également réévaluer ses besoins en matière de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'entériner la décision d'abolir le poste de Chef de la Division des ressources humaines;

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de madame Julie Labossière pour cause d'abolition de son poste à compter du 7 mars 2018.

D'autoriser madame Nancy Trottier, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à madame Julie Labossière conformément aux documents de terminaison d'emploi;



No de résolution
ou annotation

De donner instruction à madame Nancy Trottier, directrice générale, d'acheminer copie de la présente résolution à madame Labossière;

Que les sommes nécessaires aux fins de la présente dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-131-00-111.

121-03-18

ABOLITION DU POSTE D'AGENT DES RESSOURCES HUMAINES, CRÉATION DU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES ET NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'abolir le poste d'Agent aux ressources humaines en date du 7 mars 2018.

De créer, en date du 7 mars 2018, le poste de Conseiller en ressources humaines au salaire et aux conditions de travail prévus au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, classe 3.

De nommer en date du 7 mars 2018, madame Karine Fortin à titre d'employée à l'essai au poste de Conseillère en ressources humaines, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. Son salaire annuel sera celui du 1^{er} échelon de la classe 3.

122-03-18

PROBATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT que suivant le Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués de la Ville de Saint-Constant, tout employé à l'essai devient régulier après six (6) mois de travail continu au service de la Ville;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Marie-Noëlle Deblois à titre de conseillère en communication au Service des communications et du service à la clientèle, s'est terminée le ou vers le 8 février 2018 et que la Ville est satisfaite de son travail;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

Que madame madame Marie-Noëlle Deblois soit reconnue employée régulière au poste de conseillère en communication au Service des communications et du service à la clientèle, aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, et ce, dès l'expiration de sa période de probation.



No de résolution
ou annotation
123-03-18

MESURE DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1316

CONSIDÉRANT les actes reprochés à l'égard de l'employé numéro 1316;

CONSIDÉRANT l'impact sur l'organisation du travail et l'influence néfaste en regard des autres employés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

De suspendre, sans solde, l'employé numéro 1316 pour cinq (5) journées, soit du 12 au 16 mars 2018.

De communiquer, par lettre, à l'employé la date des journées de suspension retenue.

124-03-18

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI – CHARGÉE DE PROJET COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT que, le 8 août 2017, madame Amélie Rose était nommée à l'essai au poste de Chargée de projet en communication au Service des communications et du service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que le Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués stipule qu'un employé est mis à l'essai dans ladite fonction pendant une période de 6 mois et que cette période d'essai venait à échéance le ou vers le 8 février 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville juge à propos de prolonger cette période d'essai de trois (3) mois, à partir du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

De prolonger de trois (3) mois à partir du 12 mars 2018, la période d'essai de madame Amélie Rose, au poste de Chargée de projet en communication au Service des communications et du service à la clientèle, pour se terminer le ou vers le 12 juin 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

